



Conseil National Professionnel  
d'Anesthésie Réanimation  
Médecine Péri-Opératoire

# Communiqué de presse

## Communication du CNP ARMPO

### à propos du procès du Dr Frédéric Péchier

**Paris, le 8 septembre 2025** – Le procès du Dr Frédéric Péchier, médecin anesthésiste-réanimateur, en relation avec des décès et incidents graves survenus durant des interventions sous anesthésie générale s'ouvre le 8 septembre 2025 et est précédé de la parution d'un livre le 4 septembre 2025.

Le Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation – Médecine Périopératoire (CNP ARMPO), qui réunit toutes les instances médicales de la spécialité (sociétés savantes, collège des enseignants, syndicats professionnels) souhaite apporter quelques précisions et rassurer la population quant à la sécurité de l'anesthésie en France :

- Le CNP ARMPO n'a pas connaissance du dossier judiciaire. Le CNP ARMPO fait confiance à l'instruction et à la justice quant à l'issue de ce procès.
- Le CNP ARMPO rappelle que la mortalité liée à l'anesthésie est extrêmement faible (estimation actuelle : 1 décès pour 150 000 anesthésies), c'est-à-dire un risque quasiment aussi faible que celui lié aux accidents d'avions, et plus faible que la mortalité liée au transport automobile.
- Ce résultat est le fruit d'une préoccupation constante de la spécialité « anesthésie-réanimation-médecine périopératoire » depuis plus de 30 ans : la formation exigeante des médecins anesthésistes-réanimateurs et des infirmiers anesthésistes, la réglementation de l'anesthésie (monitorage constant des constantes vitales, obligation d'effectuer une consultation d'anesthésie avant toute intervention), et la production régulière de recommandations pour les pratiques professionnelles permettent d'accompagner le progrès médical et de sécuriser toujours davantage la prise en charge de chaque patient.

Le bénéfice-risque personnalisé de l'anesthésie est exposé à chaque patient en fin de consultation d'anesthésie. Les médecins anesthésistes-réanimateurs, que vous rencontrerez en consultation, au bloc opératoire et après l'intervention, mettent tout en œuvre pour assurer votre sécurité et permettre les soins chirurgicaux et/ou interventionnels et – en maternité – l'analgésie pendant le travail - dont vous avez besoin.

---

**A propos du CNP ARMPO :** Le Conseil National Professionnel ARMPO est l'instance nationale représentative des professionnels de l'anesthésie-réanimation et médecine périopératoire en France. Il associe les différentes composantes scientifiques, syndicales et universitaires de la spécialité. Ses objectifs principaux sont au nombre de trois :

- définir les orientations principales de la spécialité,
- développer les pratiques professionnelles des anesthésistes-réanimateurs permettant de garantir la qualité et la sécurité des soins,
- représenter la spécialité auprès des pouvoirs publics et des institutions.

**Contact presse :**

CNP ARMPO

Laurent HEYER

president@cnparmpo.org

06 31 18 57 61